

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 05 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	24	24 + 4 pouvoirs

Date de convocation 29 mai 2026

Date d'affichage 29 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel VIART, Maire.

Présents : VIART Jean-Michel, GROSJEAN Patrick, VIENNE Cathy, BROUILLET Michel, DA SILVA Emilie, JOUAULT Olivier, LESPINASSE Angélique, AUGUIN Isabelle, DESMOUTIERS Aurore, EL MORABIT Fouad, DE BOUEMANGE Béatrix, ROUSSEL Steve, JOBE Martine, JOTTE Henri, SENECOT Sabine, LELIEVRE Olivier, JOUAULT Gervaise, BUSI Fanny, BODIVIT Louis, ZWALD Jérémy, LADOUX Cécile, RUTA Lorenzo, PANI Pascal, NICOLET Rémy.

Représentés : SAAB Pierre par VIART Jean-Michel, OUDART Audrey par GROSJEAN Patrick, JOLY Thierry par DA SILVA Emilie, GIBIER Fanny par ZWALD Jérémy.

Absent : ROCIPON Julien

Monsieur Louis BODIVIT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (C.L.E.C.T.) DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE (T.C.M.)**

N° de délibération : **2026-50**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
24	28	28	0	0	0

Rapporteur : Cathy VIENNE

En tant qu'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique et comme le prévoit l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole a créé en 2017, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.).

Cette commission a pour rôle d'évaluer financièrement chaque transfert de compétence communale à l'intercommunalité. Elle est aussi chargée d'évaluer financièrement chaque restitution de compétence intercommunale aux communes membres de l'intercommunalité.

La C.L.E.C.T. se réunit alors pour établir un rapport d'évaluation financière du transfert ou de la restitution de compétence. Ce document est ensuite soumis à l'avis de chaque conseil municipal des 81 communes membres de Troyes Champagne Métropole.

Chaque commune membre de Troyes Champagne Métropole doit être obligatoirement représentée au sein cette commission par un élu du conseil municipal.

En ce début de mandat, il appartient au conseil municipal de désigner un représentant de la commune pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de Troyes Champagne Métropole :

La commission « Finances-Affaires générales » du 26.05.2026 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Au terme de cet exposé et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **DE DESIGNER** Monsieur le Maire pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de Troyes Champagne Métropole.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2026.06.09 16:11:08 +0200
Ref:11166848-16844237-1-D
Signature numérique
le Maire